

Règlement intérieur de la Maison de quartier et du sport

Description des locaux et du mobilier :

- 1 salle principale avec cuisine aménagée de 76.30 m²
- 4 boxs de 4 m² chacun
- 1 réfrigérateur et une plaque de cuisson
- 4 tables de réunion
- 20 chaises

Les locaux sont mis à la disposition des clubs de football suivant leurs créneaux horaires d'occupation du terrain attribués par la mairie (voir planning).

Les locaux peuvent être occupés en dehors des créneaux attribués aux clubs, par des comités de quartiers, collectifs ou associations. Ces demandes d'occupation se font uniquement après accord de la mairie (service.associations@ville-grabels.fr). Il est également possible que la mairie octroie un créneau ponctuel sur un temps normalement attribué à un des clubs. Dans ce cas, l'information sera transmise au club concerné suffisamment tôt pour ne pas perturber le fonctionnement de celui-ci.

Aucune autre structure ou particulier n'est autorisé à faire usage des locaux sans l'accord préalable de la mairie.

La maison de quartier et du sport est un lieu de convivialité. Pour le bon fonctionnement des lieux, chaque utilisateur doit veiller au respect des règles suivantes :

Sécurité :

- Capacité maximale d'accueil : 40 personnes
- En quittant les lieux, s'assurer que toutes les issues, fenêtres et volet sont correctement fermés à clé
- Interdiction de fumer
- Ne pas installer d'appareil électrique supplémentaire (réfrigérateur, chauffage d'appoint, etc.) sans l'accord préalable de la mairie
- Ne pas introduire de mobilier supplémentaire sans l'accord préalable de la mairie. Tout équipement devra respecter les normes de sécurité incendie
- Ne pas stocker de bouteilles de gaz ou autres équipements qui pourraient être dangereux (usage de barbecue, feu d'artifice...).
- Veillez au respect du voisinage en limitant les nuisances sonores
- En cas de dégradation, de casse, de panne ou tout autre évènement nuisant au bon fonctionnement des lieux, aviser immédiatement la mairie

Hygiène :

Il est demandé à tous les utilisateurs de respecter les règles élémentaires de propreté et d'hygiène, à savoir :

- Maintenir les locaux propres et sains après chaque utilisation :
 - ✓ Cuisine nettoyée : évier, électroménager, plan de travail, ustensiles et vaisselle
 - ✓ Déchets systématiquement évacués dans les containers extérieurs en respectant les consignes de tri. Aucun détritrus ne doit rester dans les locaux après usage
 - ✓ Surfaces des tables nettoyées et savonnées si nécessaire
 - ✓ Sols balayés ET passés à la serpillère dans l'ensemble des locaux
 - ✓ Aérer après usage de la cuisine ou réunions pour renouveler l'air intérieur
- Maintenir les abords des locaux propres



Energie :

L'énergie représente un coût élevé pour la mairie. Il est de la responsabilité de chacun de veiller à modérer les consommations d'énergie et d'eau.

Les locaux sont équipés d'un climatiseur réversible. L'appareil doit être utilisé uniquement en cas de besoin, et interrompu en quittant les locaux. Les températures de consigne doivent être de 19° l'hiver et de 27° l'été.

Lorsque l'appareil est en fonction, les portes et fenêtres doivent rester fermées. Les ouvertures doivent être limités au temps d'aération uniquement.

L'eau doit également être utilisée de manière raisonnée. Signaler sans délai toute fuite à la mairie.

Avant de quitter les lieux, bien vérifier que les lumières sont éteintes ainsi que tout appareil électrique inutile.

La mairie se réserve le droit de contrôler l'usage de la Maison de quartier et du sport, et de prendre les mesures appropriées en cas de non-respect du présent règlement ou d'une utilisation détournée de sa vocation initiale.

Etabli le 23/06/2025

Numéros de téléphones utiles :

Mairie : 04.67.10.41.00
 Service technique : 04.67.79.96.73
 Service sport : 06.16.90.84.40
 Astreinte élue : 06.84.52.54.34
 Police Municipale : 06.07.16.80.87
 Gendarmerie : 17

Planning des clubs 2025-2026

Heures :	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
9h-12h						USG	USG
12h-13h		Horiba		Horiba			
13h-14h			USG				
14h-17h30	USG	USG		USG	USG		
17h30-19h30							
19h30-23h	BFC		FCG		FCG		

Contacts des référents :

USG : Mustapha Nassiri : 06.12.23.76.46
Boulodrome Football Club : Rémi Boudet : 06.72.82.79.06
Football Club Grabellois : Christophe Anjulbaut : 06.15.46.10.06
Horiba ABX médical : 04.67.14.16.79